



AVIS AUX MEMBRES

N° 2002- 090

Le 1 novembre 2002

Congé bancaire du 11 novembre 2002

Nous désirons rappeler aux membres qu'en raison du congé bancaire, lundi le 11 novembre 2002, aucun règlement ne pourra être effectué à la CDCC.

Étant donné le congé férié pour les banques, les montants des règlements dûs à la CDCC devront être versés en dehors des jours habituels. L'article A-802 (4) des règles de la CDCC indique que:

<<Lorsque les banques d'une ville où la Société a un bureau sont fermées un jour ouvrable, le règlement sera néanmoins effectué par voie de transfert irrévocable de fonds ou tout autre mode approuvé par la Société à l'occasion de ce jour ouvrable s'il a été déterminé comme étant un jour de règlement par la Banque du Canada .>>

Des montants séparés pour les négociations qui auront lieu le vendredi 8 novembre 2002 et le lundi 11 novembre 2002 devront être réglés avant 8H00 (HNE) le mardi 12 novembre 2002.

Dû au congé bancaire les date de règlement seront les suivantes

Date de levée	Date de règlement
5 novembre 2002	8 novembre 2002
6 novembre 2002	12 novembre 2002
7 novembre 2002	13 novembre 2002
8 novembre 2002	14 novembre 2002
11 novembre 2002	14 novembre 2002
12 novembre 2002	15 novembre 2002

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Michel Favreau
Premier vice-président et
Chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530